

URSI Resolution

URSI Resolution passed at the Sapporo GASS, August 2023

U.1. Membership dues

The URSI Council,

Considering,

- 1. that the previous Council's decisions specify that Member dues shall be adjusted for inflation each year;
- 2. that annual inflation in many Member Committees has been in the range of 5 % to 10 % over the past triennium;
- 3. that Member Committee dues have increased at only a modest 1% per year since 2017, and this no longer reflects the current situation;

resolves

that URSI shall increase the membership dues by 3.5% per annum over the next triennium-

Cotisations des membres

Le Conseil de l'URSI,

considérant,

- 1. que les décisions du Conseil précédent précisent que les cotisations des membres doivent être rajustées en fonction de l'inflation chaque année;
- 2. que l'inflation annuelle dans de nombreux comités membres a été de l'ordre de 5 % à 10 % au cours de la dernière période triennale;
- 3. que les cotisations des comités membres n'ont augmenté que d'un modeste 1 % par année depuis 2017, ce qui ne reflète plus la situation actuelle;

décide.

que l'URSI augmentera les cotisations de ses membres de 3,5% par an sur la prochaine période triennale.